

Date de la convocation :

30/04/2024

Date d'affichage :

13/05/2024

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MAI 2024**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : 07

Procurations : 01

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absents excusés : Nicolas LANNO (procuration à Jean-Georges KOLB)

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Monsieur Jean-Georges KOLB

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du CM du 09 avril 2024
2. Lot de chasse n°02 Association de chasse du Jungholzberg (A.C.J.) – Réserve à Sparsbach : Validation de la liste des associés ou permissionnaires 2024/2025
3. Motion pour une coconstruction du transport scolaire entre la Région Grand Est et ses territoires
4. Plan de financement du remplacement de l'éclairage du stade municipal
5. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du CM du 09 avril 2024

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2. Lot de chasse n°02 Association de chasse du Jungholzberg (A.C.J.) – Réserve à Sparsbach : Validation de la liste des associés ou permissionnaires 2024/2025

Monsieur le maire rappelle que, suite au renouvellement du bail de chasse, la commission communale consultative de la chasse (4C) d'abord, le conseil municipal ensuite, doivent valider les associés et permissionnaires de l'Association de chasse du Jungholzberg.

Liste des associés 2024/2025:

BREMOND Max
CALLEGHER Thomas
CANTEGRIL Marc
COUTAREL Léo
FUTTERER Louis
GERBIG Michel
LEMAIRE Eric
OSSWALD Aimé
REBJOCK André (garde)
REBJOCK Gérard (garde)
REINHART Pierre
ROHRBACH Christian
ROSENBERGER Claude
ROUMESTANT Yannick
STREBLER Jean-Claude
TUGEND Julien
UNGER Joachim

La liste des associés ou permissionnaires 2024/2025 a été relayée à la 4C et approuvée en date du 19/04/2024 par la DDT.

Compte-tenu qu'ils n'ont eu aucun autre retour de membres de la 4C, les élus, après en avoir délibéré :

- approuvent l'ensemble de la liste avec les nouvelles candidatures de MM. Léo COUTAREL, Eric LEMAIRE, Yannick ROUMESTANT et Jean-Claude STREBLER dans le respect des dispositions du cahier de charge.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3. Motion pour une coconstruction du transport scolaire entre la Région Grand Est et ses territoires

Dans le cadre du transport scolaire, compétence qu'elle détient, la Région Grand Est a mis les communes devant le fait accompli : à partir de la rentrée de septembre 2024, les communes qui souhaiteront maintenir une rotation méridienne devront en assumer le financement.

La Région présente cette décision comme une mesure d'équité entre les territoires, puisque seuls deux départements bénéficient à ce jour d'une prise en charge de cette rotation méridienne. C'est par conséquent un nivellement par le moins-disant.

La commune de Weinbourg, signataire de cette motion, demande un sursis pour une réelle coconstruction nécessaire au montage financier de cette dépense supplémentaire, qui est infligée aux communes dont le budget est déjà très serré.

ATTENDU que la loi n°2015-991 – dite NOTRe – portant nouvelle organisation territoriale de la République, publiée le 07 août 2015 et constituant l'un des piliers de la décentralisation, a transféré la compétence du transport scolaire des départements vers la Région Grand Est,

ATTENDU que ce transfert de compétence a été accompagné par un transfert de portefeuille,

ATTENDU que dans son courrier du 21 mai 2021, réponse à l'interpellation de certains maires du territoire à son encontre, et concernant la suppression annoncée sans date de la rotation méridienne des transports scolaires, le président de la Région Grand Est a assuré « *que la continuité et la qualité du transport demeurent des priorités essentielles pour la Région et (...) invite [les maires destinataires] à prendre l'attache de la Maison de Région de Strasbourg pour engager un dialogue constructif en ce sens* » et plus loin qu'il prendra « *le temps nécessaire pour construire, dans la continuité des relations de confiance menées depuis quatre ans que la Région Grand Est assure la compétence des transports scolaires* »,

ATTENDU que dans sa réponse du 03 février 2022 aux sénateurs Elsa SCHALCK et Claude KERN l'interpelant sur la même question, le président de la Région Grand Est a affirmé que « *l'année 2022 sera dédiée au dialogue avec les territoires pour la mise en place des contrats de mobilité solidaire* »,

ATTENDU que ces affirmations n'ont jamais été démenties ou rectifiées par le nouveau président de la Région Grand Est,

ATTENDU que, lors de la seule réunion abordant le transport, organisée par les élus et techniciens de la Région Grand Est, le mercredi 24 avril 2024, dans la Maison de l'intercommunalité Hanau-La Petite Pierre, le temps n'était plus au dialogue et à la coconstruction du transport scolaire souhaités, mais simplement à une information descendante,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE WEINBOURG

CONSTATE que la Région Grand Est a décidé de manière unilatérale de transférer le coût de la rotation méridienne du transport scolaire aux communes dont les dotations vont cependant s'amenuisant d'année en année,

CONSTATE que cette décision prise sans aucune concertation avec ses territoires n'a pas donné lieu à la coconstruction annoncée et souhaitée de part et d'autre,

CONSTATE que le transfert de cette charge de la Région Grand Est vers les communes ne comprend pas de transfert équivalent de portefeuille et ne prend par conséquent pas en compte la déduction de cette somme dans les coûts globaux de fonctionnement,

AFFIRME que le transport scolaire fait partie intégrante du panel minimal des services que les élus doivent pouvoir offrir aux parents d'élèves de leur territoire, dans le souci de revivifier ce dernier et de le redynamiser en y proposant les mêmes services que dans les grandes villes, et dans le but que davantage de jeunes couples s'y installent,

AFFIRME son souhait de maintenir la rotation méridienne du transport scolaire, conscient que sa suppression fragiliserait les emplois de chauffeurs de bus, augmenterait le bilan carbone de la pause méridienne en mettant davantage de voitures sur les routes, fragiliserait les accueils périscolaires déjà bien chargés et/ou grèverait davantage encore le budget des familles les plus fragiles, les obligeant à se diriger vers les services périscolaires,

DEMANDE à la Région Grand Est de surseoir d'une année scolaire complète, et ce jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2025, à sa décision de refacturer le coût de la rotation méridienne du transport scolaire aux communes,

DEMANDE que cette année de sursis soit mise à profit d'une réelle coconstruction matérialisée par la création d'une commission mixte chargée d'en étudier les tenants et les aboutissants et de rechercher toutes les solutions possibles.

Nombre de votants : 08

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

4. Plan de financement du remplacement de l'éclairage du stade municipal

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les enjeux durables du remplacement prévu de l'éclairage du stade municipal. L'éclairage, actuellement gourmand en électricité, sera remplacé par un éclairage sportif programmable par LED à 150 lux, aux normes E6, ainsi que la mise en place des deux mâts inexistantes.

Ce projet est porté par la commune et est soutenu par le club sportif de l'Association sportive de Weinbourg (ASW).

La commune a fait établir un devis à l'entreprise S2EI (5 Rue du Dépôt à NIEDERHAUSBERGEN 67207), devis qui sert de base au plan de financement. Les coûts (en € HT) de la manière suivante :

Différents lots du chantier	Coût en € (HT)
Travaux de génie civil	21 528,50
Câbles – Mâts – Luminaires	45 545,00
Divers	4 090,00
Estimation du coût total (en € HT)	71 163,50

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

Sources de financement	Montant en € HT
Collectivité européenne d'Alsace : Fonds de solidarité territoriale – (21 %)	14 944,34
Région Grand Est : Financement des investissements sportifs – (25 %)	17 790,88
Fonds d'aide au football amateur (20 %)	14 232,70
Dotations de soutien à l'investissement local (14 %)	9 962,89
Autofinancement (20 %)	14 232,70
TOTAL (en € HT)	71 163,50

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la vétusté, gourmande en énergie, de l'éclairage actuel du stade,

CONSIDERANT que la commune a le devoir de réduire ses dépenses énergétiques et de les rendre plus durables et moins gourmandes,

CONSIDERANT la demande formulée par l'ASW à la commune,

CONSIDERANT le devis établi par l'entreprise S2EI,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de valider le plan de financement du remplacement de l'éclairage du stade municipal,

AUTORISE Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention des subventions pressenties,

AUTORISE Monsieur le maire à mettre, le cas échéant, ce devis en concurrence, et

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document y afférant.

Nombre de votants : 08

POUR : 06

CONTRE : 00

ABSTENTION : 02

5. Divers

5.01. Remerciements

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus de la part des aînés de la commune, suite aux cadeaux d'un panier garni ou à l'envoi de cartes de vœux.

5.02. Commission locale SDEA

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le président de la commission locale du SDEA, Jérôme LEFEVRE, et lui-même ont assisté à la réunion annuelle de cette commission concernant le périmètre de Weinbourg.

Pour 2023, la qualité microbiologique et la qualité physico-chimique de l'eau distribuée sont très bonnes et correspondent à 100% au taux attendu.

La part fixe du prix de l'eau est de 45 € HT/an et la part variable de 1,48 € HT le m³. La redevance de l'eau potable du périmètre est de 1,86 € HT le m³ pour 120 m³ et le prix du service de l'eau potable, redevances Agence de l'eau et TVA comprises, de 2,33 € TTC le m³ pour 120 m³.

Les travaux de la Rue du Moulin ont été menés en octobre et novembre 2023 et ont permis de remplacer une partie vétuste du réseau de la commune et de refaire les branchements des particuliers sur toute la longueur du chantier. Ce dernier a également mis en place des vannes de coupure qui permettront de couper l'eau par secteur en cas d'intervention, ce qui était impossible auparavant.

Pour la réalisation de ce chantier, la commune a puisé dans la réserve financière de l'eau et a ainsi pu éviter l'emprunt. Il s'agit de reconstituer cette réserve pour des chantiers à venir.

5.03. Transports scolaires

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, lors de la conférence des maires du 24 avril 2024, avec la présence du service « transport scolaire » de la Région Grand Est, il a été confirmé que dès la rentrée de septembre 2024, la Région prendra en charge le financement d'une seule rotation journalière des transports scolaires. Elle gardera la gestion du dossier des transports – marchés publics, négociations avec les transporteurs, gestion des chauffeurs – mais refacturera la rotation méridienne aux collectivités locales.

Selon la Région, cette mesure vise à rétablir une équité, puisque, de tous les départements qui la constituent, seuls ceux du Bas-Rhin et de la Moselle bénéficient encore d'une prise en charge totale des deux rotations journalières.

Lors de la conférence des maires, Monsieur le maire a pris la parole pour déplorer une décision descendante, prise sans aucune concertation ni aucune coconstruction de la part des communes concernées. La décision ayant été prise par délibération par la Région Grand Est, les communes n'ont qu'à s'y plier.

Pour le RPC d'Ingwiller, Erckartswiller, Sparsbach et Weinbourg, cette décision représentera un surcoût de 4 457,03 € TTC/an, à partager entre les 3 communes dépendantes d'un transport scolaire selon une répartition à trouver.

La seule alternative possible serait de supprimer cette rotation méridienne, ce qui engendrerait d'autres problèmes encore : besoins accrus en offre périscolaire, bilan carbone plus important, problème financier pour certaines familles ...

Les communes du RPC devront rendre leur avis avant le 07 juin 2024. En cas d'avis positif par les communes, des conventions avec la Région devraient être signées en octobre 2024 et le premier versement devrait intervenir en juillet 2025, c'est-à-dire en fin d'année scolaire 2024/2025.

5.04. Demande de subvention pour sortie scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mesdames CLEISS et STEINMETZ, toutes deux enseignantes au RPC d'Ingwiller, l'ont contacté pour un mini-séjour à Neuwiller-lès-Saverne prévu du 27 au 28 mai 2024 (soit une nuitée), faisant écho au programme étudié avec sa classe en science et vie de la Terre.

Monsieur le maire a dû refuser cette subvention exceptionnelle, car le conseil municipal n'a pas délibéré pour subventionner les sorties d'une nuitée.

5.05. Projet de micro-crèche

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de la création de la micro-crèche, en lieu et place de l'ancienne école qui a fermé ses portes le 31 août 2023 :

- L'appel d'offre a été lancé le 24 avril 2024 et publié dans les DNA le 27 avril. Il sera clôturé le 22 mai 2024 à 12 heures.
- De son côté, la directrice de la future micro-crèche a lancé une campagne publicitaire autour d'une ouverture en début 2025. Cette ouverture pourrait être avancée, si le chantier était terminé avant la fin de l'année.

5.06. Achat de garnitures pour les manifestations publiques et associatives

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a décidé de vendre le matériel scolaire ainsi que les meubles de l'école, afin de financer l'achat de matériel utilisable pour les différentes manifestations et empruntable par les associations. Le choix de ces dernières s'était porté sur l'achat de garnitures (tables et bancs assortis).

Trois devis ont été sollicités pour l'achat de 15 garnitures :

Devis proposés par	Coût en € (TTC)
ADEQUAT (BP 315 – 26003 VALENCE CEDEX)	5 149,68
KGMAT Collectivité (BP 105 – 26001 VALENCE CEDEX)	4 928,88
TRIGANO Collectivités (ZA le haut Eclair – 72600 MAMERS)	4 672,62

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise TRIGANO Collectivités.

5.07. Elections européennes du 09 juin 2024

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que :

- Il reste une place vacante pour un assesseur dans le créneau horaire de 14h00 à 16h00.
- Les inscriptions sur les listes électorales sont closes depuis le 1^{er} mai 2024 (inscriptions en ligne) et le 03 mai 2024 (inscriptions en mairie).
- La commission de contrôle des listes électorale (C.C.L.E.) se réunira le jeudi 16 mai à 20h00 à la Mairie.
- Le nombre officiel de candidats paraîtra dans le J.O. le 18 mai 2024.
- Les panneaux d'affichage devront être installés au plus tard le dimanche 26 mai 2024 à minuit.
- Inscription possible pour les L30 jusqu'au 30 mai 2024 :
 - 1° Les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec eux à la date de la mutation ou de la mise à la retraite ;
 - 2° Les militaires renvoyés dans leurs foyers après avoir satisfait à leurs obligations légales d'activité, libérés d'un rappel de classe ou démobilisés après la clôture des délais d'inscription, ainsi que ceux ayant changé de domicile lors de leur retour à la vie civile ;
 - 2° bis Les personnes qui établissent leur domicile dans une autre commune pour un motif professionnel autre que ceux visés aux 1° et 2° après la clôture des délais d'inscription, ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec elles à la date du changement de domicile ;
 - 3° Les Français et Françaises remplissant la condition d'âge exigée pour être électeur, après la clôture des délais d'inscription ;
 - 4° Les Français et Françaises qui ont acquis la nationalité française par déclaration ou manifestation expresse de volonté et été naturalisés après la clôture des délais d'inscription ;
 - 5° Les Français et les Françaises ayant recouvré l'exercice du droit de vote dont ils avaient été privés par l'effet d'une décision de justice.
- Distribution des cartes électorales dans les boîtes aux lettres des nouveaux inscrits fin mai 2024.
- Organisation d'une cérémonie de citoyenneté le 31 mai 2024 à 20 heures, avec remise de la carte électorale.
- Jour du scrutin des élections européennes : dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote unique est situé à la salle polyvalente – Rue du Moulin. Il sera ouvert de 8h00 à 18h00.

5.08. Décisions du maire par délégation

DEC 2024 URBA6	DPU	Propriétaires GAULTIER Alexandre et Laeticia	. Section 02 parcelle 72 , 46 Rue Meyer (habitation) . Section B parcelle 429 : lieudit "Wetzstein" (verger) . Section F parcelle 813 : lieudit "Westergass" (jardin) Superficie totale : 17,50 ares	17/04/2024	Non préemption
DEC 2024 URBA7	DPU	Propriétaires MICHAELI Cathy et BAYER Hélène	Section 02 : Parcelles 162 (verger), 180, 183, 216. Maison d'habitation, maison avec cave et appartement à l'étage, dépendances non aménagées. Superficie totale : 19,64 ares	19/04/2024	Non préemption

5.09. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752124R0008	24/04/2024	Favorable	DEZARSENS Amélie	20 Rue Hohl	Installation d'une piscine hors sol

5.10. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Demandes de subventions diverses en cours

Commission 2 : Enveloppe urbaine à définir dans le cadre de la révision du SCoT (15 mai) – Réunion piste cyclable (17 juin) – Réunion publique piste cyclable (25 juin) – Coussins berlinois posés courant juin – Columbarium livrés pour fin juin

Commission 3 : Fleurissement en cours

Commission 4 : RAS

**Commission 5 : Réunion fructueuse avec les parents concernant le transport scolaire (12 avril) –
Annulation de la Fête de la musique – Réunion avec les associations (17 mai)**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 21 heures et 50 minutes.

Weinbourg, le 13 mai 2024

Le maire,
Yves RUDIO



Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Georges KOLB

